

Programme de création d'emplois scientifiques et techniques

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a mis en place depuis un an, un nouveau programme visant à stimuler la création d'emplois pour des diplômés canadiens dans les disciplines scientifiques et techniques. Conçu par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie et le CNRC pour stimuler la création d'emplois et le développement technologique, le Programme de création d'emplois scientifiques et techniques (CEST) est un complément naturel du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), lancé par le CNRC en 1962 et qui connaît un grand succès.

La création du Programme CEST répond à plusieurs objectifs. Le premier, le plus évident, vise à créer des emplois permanents dans le secteur privé pour les diplômés dans les disciplines scientifiques et techniques se trouvant en chômage. Au moment de la mise en oeuvre du Programme, un grand nombre de scientifiques et d'ingénieurs nouvellement diplômés entraient sur le marché du travail ou acceptaient des postes dans des domaines qui n'étaient pas liés à la recherche. Or, on avait constaté à ce moment-là qu'un grand nombre des scientifiques en chômage étaient des personnes nouvellement diplômées manquant d'expérience pratique dans le domaine industriel. En finançant une partie du salaire des chercheurs, le Programme CEST a permis aux compagnies qui n'étaient pas disposées à assumer le coût de la formation de chercheurs ou qui n'étaient pas en mesure de le faire d'engager ces personnes alors qu'elles perfectionnaient leurs connaissances. Ces chercheurs, encore en formation, ont bientôt permis la réalisation du second objectif indirect du programme, soit la création d'emplois secondaires résultant des travaux de recherche. En effet, la plupart des compagnies participant à ce programme ont engagé un personnel permanent qu'elles ont affecté aux ateliers, aux ventes ou encore à d'autres secteurs de l'entreprise.

L'évaluation des demandes de subvention à l'emploi soumises par les compagnies clientes confirme les objectifs à long terme du programme. La pertinence des programmes proposés est déterminée en fonction de leur incidence sur l'avenir de la compagnie intéressée et sur l'économie. Les initiatives des compagnies peuvent porter sur la mise au point de nouveaux

produits ou même sur la création d'installations de contrôle de la qualité pour permettre à l'entreprise de réduire le nombre de produits retournés ou rejetés. Bien que le Programme CEST soit ouvert à toutes les compagnies intéressées, ce sont les petites industries qui devraient continuer de tirer profit des subventions pour développer leurs installations de recherche. Pour favoriser l'emploi de chercheurs en chômage, le Programme CEST offre une aide atteignant \$15 000 par personne employée, et pour une période maximale d'une année. La compagnie participante doit assumer le coût des installations de recherche, des bénéfices marginaux et des autres frais. Les titres résultant des travaux de recherche demeurent la propriété exclusive de la compagnie comme dans le cas de programmes semblables d'aide à l'industrie.

Bulletin *Recherche et développement*, juillet 1979, n. 76.

Des terminaux Télidon fournis à la "Manitoba Telephone system"

Le ministère fédéral des Communications fournira 19 terminaux d'abonné de Télidon et 6 terminaux de fournisseur d'information à la "Manitoba Telephone System" (MTS) pour permettre l'exécution d'une importante expérience pilote faisant appel à la technologie de Télidon. L'annonce a été faite dernièrement par le ministre des Communications, M. David MacDonald.

Les terminaux de Télidon, fabriqués par Norpak Ltd. de Pakenham (Ontario), seront prêtés par le Ministère. Leur livraison s'effectuera d'ici à la fin de 1979. D'autres terminaux de la prochaine génération de la technologie de Télidon seront livrés en 1980.

Télidon est une application pratique de la technologie de la télévision bilatérale mise au point par le Centre de recherches sur les communications du Ministère. Les utilisateurs de ce système pourront avoir accès, au moyen d'un clavier, à des banques de données informatiques. Les données extraites seront affichées sur un écran de télévision modifié. L'information, présentée sous forme de textes ou de graphiques, peut être diffusée par fibres optiques, lignes téléphoniques ou câble.

Dernière phase de Canada au travail

La quatrième et dernière phase du programme Canada au travail disposera de crédits de \$100 millions. Sont admissibles aux crédits du Programme, les circonscriptions fédérales où le taux de chômage dépasse 9 p.c. Le montant maximal par circonscription a été fixé à \$3 millions.

Les trois premières phases de Canada au travail avaient permis de créer 107 000 emplois à court terme qui ont coûté au gouvernement fédéral \$510 millions. Toutes les circonscriptions fédérales étaient alors admissibles.

Dans le cas de la dernière phase du Programme, quatre provinces ne recevront pas de subventions; il s'agit de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Cependant, la création d'emplois dans les collectivités d'autochtones y atteindra un niveau plus élevé grâce au Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE).

Les subventions par province pour la phase IV de Canada au travail se répartissent ainsi: Terre-Neuve, \$19 631 000; l'Île-du-Prince-Édouard, \$3 729 000; la Nouvelle-Écosse, \$11 058 000; le Nouveau-Brunswick, \$15 116 000; le Québec, \$48 674 000; la Colombie-Britannique, \$1 654 000; les Territoires-du-Nord-Ouest, \$39 000; le territoire du Yukon, \$99 000.

Le gouvernement fédéral procède à la révision de tout le champ de création d'emplois et du développement de l'emploi et s'apprête à remplacer le programme Canada au travail par d'autres mécanismes plus à même d'augmenter la capacité du secteur privé à stimuler la croissance de l'emploi.

La technologie canadienne des satellites en Australie

A l'invitation du gouvernement de l'Australie, le Canada a participé à un atelier et à des démonstrations de la technologie canadienne des satellites à Canberra, du 22 au 24 août.

Le Canada a fait une démonstration de la téléphonie par satellite. A cette fin, deux terminaux à antenne parabolique de 1,0 m, installés tour à tour à divers endroits isolés de l'est de l'Australie et des environs de Rockhampton, étaient reliés à la fois au satellite *Hermès* et au réseau téléphonique commuté de l'Australie.